

## **SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2016**

Le huit septembre deux mille seize, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves DAGES, Maire.

Présents : Mr DEYRIS Jean-Marie, Mr DARTIGUELONGUE Thierry, Mme BESNARD Virginia, Mme SKOROS Claudette, Mr ARTY Tony, Mme LABORDE Séverine, Mme LACAPE Céline, Mr DUFOURCQ Jérôme, Mr IMATTE Xavier, Mr DEGERT Sébastien, Mr BELLON Vincent, Mr PEROTIN Christophe, Mme BEN HADJI Myriam, Mme LABORDE Catherine.

### **FORET**

Présentation du projet d'aménagement forestier (période 2017-2036) par Mr ARRIEUSSECQ, Chef de Projet à l'Office National des Forêts.

Notre forêt communale (20,54 ha) est soumise au régime forestier depuis le 22 mars 1830, traitée en futaie régulière de chênes avec une tendance au vieillissement et un manque de jeunes peuplements. 0.99 ha (41-60 ans), 4.39 ha (61-80 ans), 5.56 ha (81-100 ans), 9 ha (101-120 ans) et 0ha61 en vides non boisables.

3ha sont concernées par une ZNIEFF de type II (pas de contraintes particulières).

Programme d'action proposé : effort de régénération sur une surface de 8ha99 comprenant les parcelles 1- 2a et 6 et amélioration sur une surface de 10.94 ha sur les parcelles 2b- 3 – 4 et 5.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement proposé.

### **ECOLE**

Point sur la rentrée scolaire 2016/2017.

Effectifs : 109 élèves répartis en 5 classes PS/MS : 17, GS/CP : 22, CE1/CE2 : 25, CE2/CM1 / 23 et CM2 : 22.

Des travaux de maintenance informatique (serveur et portable) ont été réalisés par la Société COMPUTERUN de POMAREZ pour un montant de 936 € TTC.

### **CANTINE**

Les travaux de raccordement EDF ticket jaune ont bien été réalisés. Il reste encore quelques réserves à lever par les entreprises sur les travaux cantine. Une réunion aura lieu prochainement avec l'architecte et toutes les entreprises.

### **EGLISE**

L'Eglise étant inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, la Commune ne peut cumuler les aides de l'Etat (DRAC et DETR). Les dossiers de subvention seront donc transmis au Conseil Départemental, à la DRAC et à la Région.

### **URBANISME**

Notre commune adhère au service d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes de TARTAS depuis le 1° janvier 2015. La convention de services conclue entre notre Commune et l'EPCI de TARTAS arrive à son terme le 31 décembre.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la collaboration engagée dans les mêmes conditions que celles aujourd'hui en vigueur pour une durée de 3 années supplémentaires.

Accord est donné par le Conseil Municipal.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Point fait par nos délégués.

Suite à l'élection partielle du Conseil Municipal engagée par la Commune de PRECHACQ, cela implique une recomposition du Conseil Communautaire. Celle-ci reposait sur un accord local qui devient caduc lors du renouvellement partiel ou total d'un Conseil Municipal. Proposition est faite de demander à Mr Le Préfet de surseoir à ce changement.

En ce qui concerne la fusion des Communautés de Communes soit à 2 soit à 3, la réponse sera connue le 30 septembre.

### **PRETS ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renégocier les prêts relatifs au Budget assainissement contractés en février 2004 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL et repris par la Société de Financement Local.

Station d'épuration au taux de 4.79 % (reste encore 7 ans) et Canalisations au taux de 5.09 % (reste encore 17 ans)

Accord est donné par le Conseil Municipal. Un courrier sera adressé au Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Caisse de Dépôt et Consignations en leur demandant d'intégrer au nominal du futur prêt les indemnités de remboursement anticipé.

### **CANTINE**

Les factures concernant ce nouveau service seront regroupées avec la garderie et distribuées par classe dans les cahiers des élèves. Le paiement s'effectuera auprès du Trésor Public de MONTFORT en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par virement bancaire.

### **INFORMATIONS**

Le Zéro Phyto sera applicable pour nous Commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les lignes de peinture ont été reprises au mois d'août dans le hall comme prévu par l'entreprise ST GROUPE.

Une info sera glissée dans le bulletin communal pour informer que toute personne déposant des déchets hors des conteneurs (tri sélectif) sera verbalisée.

La Commission Voirie Sécurité se réunira pour mettre en place une réglementation aux abords de l'entrée de l'école.

Prochaine réunion du Conseil : le LUNDI 24 OCTOBRE

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

